Changez cela, et évitez le noir !

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate : « Le jour de la conquête de La Mecque, on amena Abû Quḥâfah - le père d'Abû Bakr aṣ-ṣiddîq (Qu'Allah les agrée tous les deux) - dont la tête et la barbe étaient blanches comme « ath-Thughâmah ». Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit alors : « Changez cela, et évitez le noir ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Signification du hadith : Le jour de la conquête de La Mecque, on amena Abû Quḥâfah - le père d'Abû Bakr aṣ-ṣiddîq - devant le Prophète (sur lui la paix et le salut). Ses cheveux et sa barbe étaient blancs comme « ath-Thughâmah », qui est un arbre aux fruits blancs. En le voyant ainsi, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Changez cela, et évitez le noir ! » Il a donc ordonné de teindre les cheveux blancs mais il a interdit d'utiliser du noir. En effet, utiliser du noir serait comme rendre à l'individu sa jeunesse, ce qui est contraire à la création d'Allah et à la façon dont il gère Sa création. Les autres teintes, comme les teintes rougeâtres ou jaunâtres, ou comme le henné mélangé au « katam », sont autorisées, tant qu'elles donnent une teinte qui se situe entre le noir et le rouge. Le but est qu'elle ne soit pas purement noire, car l'utilisation du noir pur est interdite. De même, Anas (qu'Allah l'agrée) a informé qu'Abû Bakr et 'Umar (qu'Allah les agrées tous les deux) se teignaient avec du henné et du « katam », comme rapporté par Muslim.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8909